

Charte ECOPOLIS

Préambule

La coopérative d'habitants ECOPOLIS s'engage à construire un bâtiment passif à loyer non spéculatif dans le cadre du projet Métamorphose de la Ville de Lausanne.

L'engagement central de la coopérative et de ses membres est le droit de jouir d'un environnement sain. En préservant l'environnement au sein de la coopérative, ses membres s'inscrivent dans une vision globale de protection de l'environnement et de développement durable.

Une gouvernance collégiale du projet promeut une cohésion sociale forte, un bon voisinage et la participation à la vie de quartier.

Valeurs

- Une gestion participative et collégiale
- Diminuer l'empreinte écologique induite par la construction, le quotidien et l'entretien
- Promouvoir des matériaux locaux et équitables
- Un environnement de vie sain et naturel et le respect de cet environnement
- Des choix dictés par le bon sens et le respect de chacun

Social

- Les coopérateurs montent ensemble un projet de vie
- Partage des ressources et des espaces communs
- Solidarité de voisinage et de quartier
- Mixité sociale garantie par la variété des logements proposés (nombre de pièces)
- Appartement à géométrie variable en fonction des étapes de la vie d'un ménage
- Mixité fonctionnelle (habitations, commerces et/ou bureaux)
- Le rez-de-chaussée est une ouverture sur la vie du quartier

Environnement

- Construction passive et à très haute efficacité énergétique
- Valorisation de la biodiversité locale (ruche, biotope, jardin naturel)
- Récupération et valorisation de l'eau de pluie (double réseau d'eau)
- Valorisation des déchets organiques (compostage)
- Promotion du tri sélectif (local de tri)
- Construction pérenne
- Les coopérateurs s'engagent à avoir un style de vie cohérent avec les objectifs écologiques de la charte.

Économie

- La coopérative est un outil de lutte contre l'exclusion et la spéculation immobilière
- Les coopérateurs ne paie pas de loyer, mais uniquement les charges
- Mutualisation des capacités financières
- Proposer des logements aux meilleurs prix en évitant les intermédiaires
- La coopérative vise l'autofinancement des charges communes par des loyers commerciaux et/ou des activités commerciales